

Service instructeur
Développement Economique,
Enseignement Supérieur et Tourisme

2^{ème} Commission - N° 2007/I - 2^e/02

Service consulté
DIF
DJU
SCA

REÇU A LA PRÉFECTURE

1 8 DEC. 2006

BUDGET PRIMITIF 2007 INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE (POLITIQUE F02)

Résumé : Dans le cadre du Budget Primitif 2007, il est proposé d'inscrire pour la politique F02 « Développement Economique et Universitaire » :

- En investissement : un montant de 19 966 000 € en autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 12 956 882 €
- En fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 5 528 235 €.

Ce soutien départemental au tissu économique s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

- F021 : Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation,
- F022 : Pépinières d'Entreprises,
- F023 : Secteur Artisanal,
- F024 : Aide aux entreprises et organismes divers,
- F025 : Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- F026 : Programme de développement économique,
- F027 : Plan de revitalisation économique.

Tableau récapitulatif

	AP	CP BP 2007		TOTAL CP
		I	F	
Programme F021	5 400 000 €	5 182 501 €	0	5 182 501 €
Programme F022	0	80 265 €	0	80 265 €
Programme F023	520 000 €	532 055 €	0	532 055 €
Programme F024	0	0	3 474 810 €	3 474 810 €
Programme F025	13 746 000 €	5 584 841 €	361 425 €	5 946 266 €
Programme F026	300 000 €	647 220 €	40 000 €	687 220 €
Programme F027	0	930 000 €	1 650 000 €	2 580 000 €
Politique F02	0	0	2 000 €	2 000 €
TOTAL	19 966 000 €	12 956 882 €	5 528 235 €	18 485 117 €

I. PROGRAMME F021 «Fonds départemental d'aide à l'industrialisation »

	AP	CP BP 2007		TOTAL CP BP2007
		I	F	
Programme F021	5 400 000 €	5 182 501 €	0	5 182 501 €
TOTAL	5 400 000 €	5 182 501 €	0	5 182 501 €

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation (FDAI) vise à encourager les investissements économiques des entreprises ainsi que ceux des collectivités et notamment :

- la construction de bâtiment-relais en vue de la création ou de l'extension d'entreprises industrielles ou de services à l'industrie,
- la gestion intercommunale des espaces économiques ainsi que leur intégration paysagère,
- la prise en charge des friches industrielles en vue d'une nouvelle affectation des terrains.

Bâtiments relais :

En 2006, 3 opérations de création ou d'extension d'entreprises ont été soutenues au titre du FDAI à hauteur de 988 000 €. Ces opérations ont permis la création ou le maintien de 40 emplois et représentent un total de 8 753 m² de surfaces.

Friches industrielles :

3 dossiers d'acquisition de friches ont été financés en 2006 à hauteur de 838 854 € pour une surface de 8 686 m². Le programme de réhabilitation de friches, portant sur une surface de 15 000 m², a bénéficié d'une intervention départementale, pour un montant total de 137 250 €.

Il convient d'inscrire des crédits de paiements pour honorer les différents dossiers.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme d'un montant de 5 400 000 € et de crédits de paiements à hauteur de 5 182 501 €, dont un montant de 1 532 500 € correspondant aux dossiers nouveaux.

II. PROGRAMME F022 « Pépinières d'entreprises »

	AP	CP BP 2007		TOTAL CP BP 2007
		I	F	
Programme F022	0	80 265 €	0	80 265 €
TOTAL	0	80 265 €	0	80 265 €

- Ce dispositif est destiné à favoriser l'accueil des entreprises nouvellement créées. Elle est accordée à hauteur de 15 % du montant des investissements hors taxes réalisés sous condition de prise en charge de l'animation et de la gestion de la pépinière.

En 2006, deux opérations ont fait l'objet de demandes de subventions au titre de l'aide aux pépinières d'entreprises :

- la création d'un pôle d'économie sociale à RICHWILLER par l'association Le Carreau des Métiers d'Art,
- la création d'une plate-forme de formation par la Communauté de Communes du Pays de Thann sur le site de l'embarcadère à VIEUX-THANN.

Ces dossiers ont été examinés par la 2^{ème} Commission, chargée de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, qui a émis un avis favorable à une aide représentant, respectivement, 96 450 € et 83 814 € dont les versements seront réalisés lors d'exercices ultérieurs.

Un transfert d'autorisation de programme a été réalisé en 2006 en vue de l'examen de ces deux demandes.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 80 265 € pour faire face aux premiers versements.

III. PROGRAMME F023 «Secteur Artisanal »

	AP	CP BP 2007		TOTAL CP BP 2007
		I	F	
Programme F023	520 000 €	532 055,00 €	0	532 055,00 €
TOTAL	520 000 €	532 055,00 €	0	532 055,00 €

1) Prime à l'installation des artisans

La prime à l'installation des artisans est destinée à faciliter l'installation de jeunes artisans. Elle est accordée, à hauteur de 15 % du montant HT des investissements réalisés et plafonnée à 7 620 €, sous réserve notamment du suivi d'une formation approfondie en gestion.

En 2006, 94 artisans ont bénéficié de cette aide qui s'est élevée au total à 479 180 €.

A ce titre, il est proposé :

- l'inscription d'une autorisation de programme d'un montant de 520 000 € et de crédits de paiement à hauteur de 532 055,00 € dont 322 055,00 € de crédits nouveaux.

2) Schéma Régional de Développement Economique : politique d'aides directes aux entreprises

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, la Région compétente par délégation de l'Etat pour attribuer certaines aides, a souhaité que son dispositif d'intervention en faveur des entreprises soit fondé sur une aide globale et constitué autour d'outils homogènes.

Cette simplification des dispositifs de soutien public à l'économie et d'amélioration de la lisibilité des aides vise à faciliter l'accès aux entreprises afin qu'elles en tirent le meilleur parti pour la mise en œuvre de leurs projets.

C'est ainsi que la Région souhaite accompagner les entreprises alsaciennes dans leurs principaux projets qui relèvent :

- de la création ou de la reprise,
- du développement,
- des programmes de Recherche & Développement et d'Innovation.

Les entreprises oeuvrant dans la production ou les services aux entreprises pourront être accompagnées dans l'ensemble des projets (création, reprise, embauche et développement ou recherche et développement).

S'agissant des services aux particuliers, des activités de bâtiment et de travaux publics, les projets de création ou de reprise feront l'objet d'un soutien régional conséquent alors que les projets de développement ne seront accompagnés que dans la mesure où ils revêtent une dimension clairement innovante ou se situent dans des territoires fragiles.

Contrairement aux aides individuelles, les soutiens aux actions collectives des entreprises pourront être envisagés quel que soit le secteur d'activité.

La politique d'intervention des départements doit être complémentaire et cohérente avec celle engagée par la Région dans la perspective d'une simplification des dispositifs pour mieux appréhender le projet global d'une entreprise.

C'est ainsi qu'un groupe de travail technique associant la Région Alsace et les deux Départements a été constitué pour réfléchir à une simplification des procédures dans ces domaines particuliers.

La réalisation d'un diagnostic global et partagé constitue une première étape. Cette phase comportera notamment un descriptif comparatif des aides mises en oeuvre, un bilan chiffré portant sur les cinq dernières années et une approche qualitative et territorialisée avec une identification des points forts et des faiblesses du système actuel.

Des pistes d'évolution seront proposées à la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche.

Les réflexions et propositions pourraient aboutir à un nouveau schéma d'organisation pour l'octroi de la prime à l'artisanat. L'évolution de cette politique vous serait soumise lors d'une séance plénière ultérieure.

En attendant que ce travail de concertation ait abouti, le Département est amené au préalable à conclure avec la Région Alsace dès le début de l'année 2007, une convention qui précise sa politique d'intervention directe actuelle et plus particulièrement celle portant sur la prime à l'installation des artisans et celle liée au dispositif GEODE (Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises).

A ce titre, il est proposé :

- de donner délégation à la commission permanente pour adopter la convention à intervenir avec la Région Alsace sur la mise en oeuvre des aides directes actuelles aux entreprises.

IV. PROGRAMME F024 «Aides aux entreprises et organismes divers»

	AP	CP BP 2007		TOTAL CP BP 2007
		I	F	
Programme F024	0	0	3 474 810 €	3 474 810 €
TOTAL	0	0	3 474 810 €	3 474 810 €

Il est proposé l'inscription d'un crédit de 3 474 810 € en fonctionnement pour le soutien annuel aux différents organismes à vocation économique. Ce montant serait réparti comme suit :

1. Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises : GEODE

Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque de France, le Département participe au système GEODE. Ce dispositif permet de réaliser le diagnostic financier d'une entreprise, son positionnement par rapport aux concurrents et la définition d'une stratégie commerciale.

Le Département prend en charge 50 % (plafonné à 1 520 €) du coût de l'étude réalisée par la Banque de France au profit des entreprises.

En 2006, 20 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 30 380 €. L'engagement du Département a été renouvelé pour une durée de trois ans, de 2006 à 2009, lors de la signature de l'avenant n°3 en août 2006.

A ce titre, il est proposé :

- l'inscription d'un crédit de paiement de 45 000 €.

2. Comité d'action économique du Haut-Rhin : CAHR

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général finance annuellement le fonctionnement du CAHR.

Consécutivement à la disparition de l'Agence de Développement de l'Alsace (ADA) et à la création d'Alsace International, les missions du CAHR doivent évoluer à compter du 1^{er} janvier 2007 et se concentrer sur le développement économique endogène haut-rhinois. Cette nouvelle organisation entraîne une modification des missions du CAHR qui devra se structurer dans la nouvelle organisation souhaitée par les trois collectivités (Région Alsace et les deux Départements).

Dans ce cadre, la contribution financière 2007 du Département est estimée à 994 000 € à laquelle s'ajoutera celle de la Région Alsace à hauteur de 451 000 €.

Un rapport distinct présentant les modalités de mise en œuvre d'un nouveau partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le CAHR, proposant également de déléguer la Commission Permanente pour approuver les conventions à intervenir, vous sera soumis à l'occasion de la présente réunion budgétaire.

A ce titre, il vous est proposé :

- d'allouer au CAHR une subvention de 994 000 € au titre de 2007,
- d'inscrire un crédit de paiement de 994 000 €.

3. ALSACE INTERNATIONAL (A.I.)

La Région et les deux départements alsaciens ont décidé de mutualiser leurs moyens d'intervention en matière d'animation économique territorial endogène et exogène pour mener à bien des actions de promotion et de prospection à l'international afin d'attirer des investisseurs étrangers dans un cadre nouveau et différent de celui existant.

A cet effet, une étude a été menée par le cabinet lyonnais KATALYSE ; celle-ci a abouti à la création d'Alsace International qui concrétise la volonté des collectivités de confier l'intégralité de la prospection et de la promotion économique internationale à une structure unique.

Ce nouvel organisme sera composé de trois collèges. Le mode de gouvernance sera assuré par un comité stratégique et par un comité exécutif.

Le budget prévisionnel nécessaire pour le financement des activités de cette nouvelle agence s'élève à 5 687 000 € en 2007, avec possibilité d'ajustement à la baisse d'ici la fin de l'exercice, il tient compte des transferts de personnels réalisés entre agences pour ce qui concerne les moyens dédiés antérieurement par le CAHR à l'international. L'objectif budgétaire fixé à A.I. par les trois collectivités pour 2008 étant de 5 000 000 €.

La répartition du financement d'Alsace International pour 2007 serait la suivante :

- Région Alsace : 2 389 000 €
- Conseil Général du Bas-Rhin : 1 592 000 €
- Conseil Général du Haut-Rhin : 1 592 000 €
- Autres participations : 114 000 €

A ce titre, il est proposé :

- d'allouer à Alsace International une subvention de 1 592 000 € pour 2007,
- d'inscrire un crédit de paiement de 1 592 000 €,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'ensemble des conventions à intervenir dans le cadre de la création et du fonctionnement d'Alsace International.

4. Interventions économiques générales

Dans le cadre du soutien départemental à l'économie haut-rhinoise à divers organismes et associations ainsi qu'à des manifestations ponctuelles contribuant au dynamisme du Département du Haut-Rhin, il est proposé de renouveler notre soutien annuel pour 2007 dont les principaux bénéficiaires sont :

- Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) : 45 000 €
- Syndicat mixte pour l'aménagement du Technoport des Trois Frontières : 40 000 €
- Centre Européen d'Etudes Japonaises (CEEJA) : 370 500 €
- Association Alsace BioValley : 15 000 €
- Association pour la formation des Représentants du Personnel (AFORP) : 60 980 €

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 843 810 €.

V. PROGRAMME F025 «Enseignement Supérieur et Recherche»

	AP	CP BP 2007		TOTAL CP BP 2007
		I	F	
Programme F025	13 746 000 €	5 584 841 €	361 425 €	5 946 266 €
TOTAL	13 746 000 €	5 584 841 €	361 425 €	5 946 266 €

A. INVESTISSEMENT

Pour ce programme, détaillé ci-après, il est demandé une autorisation de programme de 13 746 000 € ainsi que des crédits de paiement de 5 584 841 €, dont 1 350 000 € de crédits nouveaux pour les opérations en cours et à venir.

1) Soutien à l'Université de Haute-Alsace

L'université de Haute-Alsace accueille près de 8 000 étudiants sur les sites de COLMAR et de MULHOUSE qui sont répartis au sein de plus d'une centaine filières d'enseignement fondamental et professionnel.

Le Conseil Général participe chaque année au financement des équipements pédagogiques et de recherche présentés par l'Université et soumis à l'approbation de la Commission Permanente.

Les programmes d'équipements et de recherche en cours à ce jour ont mobilisé au titre des années précédentes 42 dossiers en faveur des laboratoires de l'Université de Haute-Alsace pour un montant de 1 022 000 €. Pour l'année 2007, une vingtaine de dossiers seront proposés au titre du financement du Conseil Général pour un montant de 500 000 €.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 500 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 729 996 €.

2) Contrat de Plan Etat/Région 2000/2006 - Constructions universitaires et programmes de recherche

Dans le cadre du contrat de plan 2000/2006, le Département s'est engagé à participer au financement de constructions universitaires et de programmes de recherche. Parmi les opérations encore en cours d'achèvement, on peut citer :

- la construction de la Faculté de Sciences Economiques, Sociales et Juridiques à la Fonderie à MULHOUSE (coût total de l'opération : 25 619 516 € ; participation du Département à hauteur de 3 981 723 €),
- la réalisation d'une plate-forme d'épandage et la mise en place d'un Pôle « Vignes et Vins » par l'Institut National de la Recherche Agronomique de COLMAR (coût total de l'opération : 456 199 € ; participation du Département à hauteur de 228 724,50 €),
- le Pôle IMAGE coordonné par l'Université Louis Pasteur en partenariat avec l'Université de Haute-Alsace, le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l'IRCAD (Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif) (coût total de l'opération : 304 898 € ; participation du Département à hauteur de 152 449 €).

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire des crédits de paiement de 2 430 000 €.

3) Soutien aux constructions universitaires et programmes de recherche hors contrat de plan

a. Le Conseil Général participe au financement d'un certain nombre d'opérations, parmi lesquelles :

- la construction d'un restaurant universitaire pour la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridiques de la Fonderie à MULHOUSE (coût total de l'opération : 1 996 124 € ; participation du Département à hauteur de 450 000 €),
- la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir l'Institut Supérieur du Textile d'Alsace sur le campus universitaire à MULHOUSE (coût total de l'opération : 2 200 000 € ; participation du Département à hauteur de 440 000 €),
- l'installation du CERARE (Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques) dans les locaux de la Fonderie à MULHOUSE (coût total de l'opération : 230 393 € ; participation du Département à hauteur de 86 398 €),
- la mise en place d'un pilote de dépollution biologique par la Plate-Forme Agrosystèmes sur le site du Biopôle à COLMAR (coût total de l'opération : 838 982 € ; participation du Département à hauteur de 150 653 €).

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 1 174 845 €.

b. Nouvelles opérations pour 2007 :

Pour 2007, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 2 000 000 € et des crédits de paiements à hauteur de 400 000 € pour les programmes à venir.

Dans le cadre de ce soutien, un premier dossier vous est soumis. Il s'agit de la construction d'un bâtiment destiné à accueillir le CRITT RITMO et la Plate-Forme Technologique Agrosystèmes sur le site du Biopôle à COLMAR.

RITTMO (Recherche Innovation et Transfert de Technologie pour les Matières fertilisantes Organiques) est un CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie) dont les activités au service de la filière « fertilisation organique » s'organisent autour de trois axes majeurs : les process de fabrication des fertilisants organiques, la caractérisation des produits et l'optimisation de leur usage.

La Plate-Forme Technologique Agrosystèmes est développée depuis 2002 par l'Université de Haute-Alsace (UHA). Elle se donne deux missions principales : favoriser les actions de formations et contribuer au développement économique local par la réalisation de prestations technologiques et par un soutien à l'innovation.

Le développement d'un pôle de compétence en agronomie à COLMAR est l'une des priorités de l'UHA et de ses partenaires. La présence au Biopôle d'autres structures membres ou partenaires de cette plate-forme spécialisés en agronomie font du Biopôle le pôle agronomique alsacien. La plate-forme est également en interaction avec d'autres partenaires publics et privés en Alsace.

Dans le cadre de la constitution de ce pôle d'excellence, la Ville de COLMAR prévoit la construction d'un bâtiment permettant d'accueillir RITTMO, actuellement basé à Nambenheim dans des locaux obsolètes et exigües, et la plate-forme, actuellement basée au Biopôle dans des locaux provisoires, inadaptés et insuffisants pour un développement optimal des activités de la plate-forme.

En vue d'une mutualisation des moyens techniques et humains, ce bâtiment regroupera les activités des deux structures sur un terrain appartenant à la Ville de COLMAR. Le contexte local est tout à fait prometteur, qu'il s'agisse de formation, de recherche fondamentale et appliquée, de valorisation et de transfert de technologie.

Le principe de construction est la création de serres abritant tous les locaux. Ce produit industriel est parfaitement au point et est muni d'équipements tels qu'ombrages, isolations thermiques, aérations automatiques en pieddroit et en toiture, portes coulissantes ou levantes de grande section, chauffage et régulation automatique. Ces serres règlent les problèmes de clos couvert et de confort thermique.

D'une surface totale de 2 259 m², le bâtiment se décompose ainsi :

- deux serres de 956 m² chacune comprenant les bureaux, les laboratoires, les halls techniques et les serres d'expérimentation,
- un espace commun aux deux structures de 347 m² faisant office d'entrée et comprenant les locaux partagés (hall d'exposition, documentation, salle de réunion, forum, cafétéria).

Le coût prévisionnel définitif de l'opération est de 4 680 000 € TTC.

Le plan de financement proposé prévoit la participation par tiers des trois collectivités concernées (Ville de COLMAR, Conseil Général du Haut-Rhin, Conseil Régional d'Alsace), soit 1 560 000 € chacun. Les deux autres collectivités ont déjà donné leur accord de principe.

En outre, la Ville prendra entièrement à sa charge le coût des acquisitions foncières, des travaux de voirie et des réseaux divers estimés à plus de 500 000 €.

Cette opération déroge à la décision prise par notre assemblée, lors de la séance du 24 juin 2005, qui prévoit que les trois plus grandes villes du Département et les communautés d'agglomérations bénéficient des aides prévues dans le cadre de la politique contractuelle et du contrat de plan et ne peuvent donc obtenir d'autres aides en complément.

Néanmoins, compte tenu de notre soutien au développement du Biopôle, il vous est proposé de réserver une suite favorable à la demande de la Ville de COLMAR et de lui allouer une subvention de 1 560 000 € pour la construction de ce bâtiment.

A noter, que ce montant se substitue aux 500 000 € initialement programmés dans le contrat d'agglomération 2004/2006.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 2 000 000 € et des crédits de paiement nouveaux à hauteur de 400 000 €,
- d'allouer à la Ville de COLMAR une subvention de 1 560 000 € pour la construction du bâtiment sur le site du Biopôle,
- de prélever les crédits nécessaires sur le programme F025, enveloppe 89715, chapitre 204, nature 20414, fonction 23 du budget départemental,
- de m'autoriser à signer la convention jointe au présent rapport, fixant les modalités de versement de l'aide départementale.

4) Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013

Le Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 est actuellement en cours de finalisation et devrait être signé vraisemblablement au cours du 1^{er} trimestre 2007.

Concernant le volet Enseignement Supérieur et Recherche, un certain nombre de projets ont été affichés comme prioritaires par l'Université de Haute-Alsace et retenus par l'Etat et la Région. La participation financière du Département pourrait venir en complément des autres financements et ce, même si ce secteur (Enseignement Supérieur et Recherche) relève de la compétence de l'Etat.

A ce jour, la contribution départementale serait susceptible de porter sur un montant de 11 246 000 € et concernerait les projets suivants :

a) Recherche et Pôle de Compétitivité :

- équipements pour les projets de recherche du Pôle de Compétitivité Véhicule du Futur : ingénierie, diagnostic, fonctionnalité et transport à MULHOUSE (coût total : 2 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 330 000 €),
- équipements pour les projets de recherche nanomatériaux et nanosciences : fonctionnalisation et développement durable à MULHOUSE (coût total : 3 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 500 000 €),
- projet REALISE et Observatoire de la Terre Alsace (coût total : 5 500 000 € ; participation du Département à hauteur de 150 000 €),
- sciences du végétal et plate-forme agrosystèmes à STRASBOURG et à COLMAR (coût total : 3 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 170 000 €).

b) Formations professionnelles, Innovation et Transfert de Technologie :

- reconstruction de l'Ecole de Chimie sur le campus universitaire de MULHOUSE avec un centre de recherche pour les laboratoires de physique/chimie et une extension de l'école pour accueillir les formations trinationales (coût total : 27 500 000 € ; participation du Département à hauteur de 4 583 000 €),
- création d'un 6ème département à l'Institut Universitaire de Technologie de COLMAR (coût total : 5 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 900 000 €),
- création d'un 7ème département à l'Institut Universitaire de Technologie de MULHOUSE (coût total: 1 700 000 € ; participation du Département à hauteur de 283 000 €),
- projets et équipements pour les CRITT et les plates-formes technologiques (coût total : 10 500 000 € ; participation du Département à hauteur de 250 000 €),
- construction de la Maison de l'Innovation et de l'Entreprise à MULHOUSE (coût total : 4 800 000 € ; participation du Département à hauteur de 790 000 €).

c) Vie universitaire :

- construction d'une bibliothèque centrale à MULHOUSE (coût total : 14 700 000 € ; participation du Département à hauteur de 2 690 000 €),
- restructuration du Bâtiment C de MULHOUSE (coût total : 3 600 000 € ; participation du Département à hauteur de 600 000 €).

A ce titre, il est proposé :

- l'inscription d'une autorisation de programme de 11 246 000 € ainsi que des crédits de paiement nouveaux à hauteur de 850 000 €.

B. FONCTIONNEMENT

Il est proposé l'inscription d'un crédit de fonctionnement de 361 425 € correspondant aux aides octroyées suivantes :

- à l'Université de Haute-Alsace et aux établissements privés d'enseignement supérieur,
- à des associations oeuvrant en faveur de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche,
- à divers organismes pour l'organisation de colloques et de manifestations scientifiques.

Pour ces divers soutiens, un rapport sera présenté en Commission Permanente afin de détailler les objectifs 2007 de chacune des structures soutenues ou manifestations organisées.

Ces crédits correspondent également à la poursuite d'opérations, soit :

- une aide de 15 625 € au Pôle Textile Alsace pour la poursuite de l'opération DEC'AUTEX (Décoration et assemblage de pièces multi matières pour le décor intérieur automobile et les moyens de transports),
- une aide de 15 000 € à l'Université de Haute-Alsace pour la poursuite de l'opération « égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur ».

A ce titre, il est proposé :

- l'inscription d'un crédit de paiement de 361 425 €.

C. Représentation du Département du Haut-Rhin au Conseil de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace (ENSISA)

L'ENSISA est née en 2005 de la fusion de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Textile de MULHOUSE (ENSITM) et de l'Ecole Supérieure des Sciences Appliquées pour l'Ingénieur de MULHOUSE (ESSAIM).

Les statuts de l'ENSISA, approuvés en 2005 par les conseils respectifs des deux écoles ainsi que par le Conseil de l'Université de Haute-Alsace (UHA), prévoient à l'article 9 la représentation du Département du Haut-Rhin au Conseil de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace (ENSISA).

Lors de la séance plénière du 14 avril 2004, le Conseil Général avait désigné :

- au sein de l'ENSITM :
 - M. Alphonse HARTMANN, en qualité de titulaire,
 - M. Pierre FREYBURGER, en qualité de suppléant,
- au sein de l'ESSAIM :
 - M. Alphonse HARTMANN, en qualité de titulaire,
 - M. Eric STRAUMANN, en qualité de suppléant.

La fusion de ces deux écoles nécessite la désignation d'un nouveau titulaire et d'un nouveau suppléant pour siéger au sein de l'ENSISA, au titre des personnalités extérieures.

A ce titre, il est proposé :

- de vous prononcer sur l'adhésion du Conseil Général à l'ENSISA,
- de désigner un Conseiller Général, en qualité de titulaire et un Conseiller Général, en qualité de suppléant pour siéger au sein du Conseil de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace (ENSISA)

VI. PROGRAMME F026 « Programme de développement économique »

	AP	CP BP 2007		TOTAL CP BP 2007
		I	F	
Programme F026	300 000 €	647 220,00 €	40 000 €	687 220, 00 €
TOTAL	300 000 €	647 220,00 €	40 000 €	687 220, 00 €

A. INVESTISSEMENT

1) Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin

↳ OSEO-SOFARIS

Ce fonds, logé auprès de la Banque de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (BDPME), est destiné à faciliter le renforcement de la structure financière des entreprises en garantissant à hauteur de 70 % au maximum conjointement avec la SOFARIS Région, les concours consentis aux PME-TPE du Haut-Rhin par les organismes bancaires.

Depuis 2000, 113 entreprises ont bénéficié de ce dispositif.

En 2006, le Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin est intervenu en faveur de 21 dossiers de PME pour un montant de 584 675 €.

La convention entre le Département du Haut-Rhin et la BDPME arrive à échéance le 31 décembre 2006. Afin de procéder à son renouvellement annuel, un cinquième avenant vous est proposé en annexe du présent rapport en vue d'une éventuelle prorogation du dispositif pour l'année 2007.

Ce fonds départemental ayant été créé en 2000, il s'avère en outre nécessaire de le réabonder.

Par ailleurs, la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin souhaitent accroître « l'effet multiplicateur » des financements des collectivités grâce à une mutualisation technique des fonds. Cette mutualisation pourrait s'inscrire dans le cadre d'une convention quadripartite associant OSEO, le Conseil Régional d'Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

A ce titre, il est proposé :

- de m'autoriser à signer l'avenant Nr 5 relatif à la convention en date du 28 janvier 2000,
- d'inscrire 300 000 € en autorisation de programme et 300 000 € en crédits de paiement,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'avenant à la convention qui permettra de réabonder le fonds départemental de garantie du Haut-Rhin,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention quadripartite à intervenir associant OSEO, le Conseil Régional d'Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en vue d'une mutualisation technique des fonds.

☞ **Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'investissements : SIAGI**

Au titre de sa politique de soutien au développement économique, le Département du Haut-Rhin a décidé de renforcer son action d'accompagnement des Très Petites Entreprises installées dans le Haut-Rhin.

Dans ce cadre, le Département du Haut-Rhin a créé en 2005 en lien avec la SIAGI, le fonds départemental de garantie SIAGI – Département du Haut-Rhin. Ce fonds a pour objet de faciliter l'accès au crédit bancaire et au renforcement de la structure financière des entreprises, en garantissant à hauteur de 70 % maximum les prêts accordés aux TPE.

Ces garanties portent sur les domaines suivants :

- première installation ou reprise d'entreprise sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin,
- opération de renforcement de fonds de roulement,
- opération de financement des mises aux normes.

En 2006, ce fonds est intervenu en faveur de 12 demandes pour un montant de 387 200 €.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire 325 649 € en crédits de paiement en vue du versement du solde destiné à abonder le Fonds Départemental de Garantie SIAGI – Département du Haut-Rhin.

2) Système Productif Local (SPL) Métrologie à Saint-Louis

Ce programme recouvre le soutien départemental au projet de création d'un système productif local par la Ville de Saint-Louis prévu dans le cadre du contrat de plan Etat/Région 2000/2006. Le Département y participe à hauteur de 127 500 €.

Les systèmes productifs locaux sont des organisations industrielles caractérisées par une concentration spatiale de la production, une spécialisation autour d'un produit ou d'un métier avec la mutualisation de différentes fonctions pour les industriels et les chercheurs.

La mise en place du SPL métrologie à Saint-Louis nécessite les actions suivantes :

- animation du réseau par un chef de projet sur dix huit mois,
- enquête sur l'offre et la demande en métrologie dans le cadre de l'espace national,
- création d'une maison de la métrologie.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 21 571,00 € en vue du versement du solde de l'opération.

B. FONCTIONNEMENT

Le Département du Haut-Rhin est membre avec la Communauté de Communes des Trois Frontières et la Ville de Saint-Louis du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Technoport des Trois Frontières. Ce dernier a pour objet la maîtrise foncière, l'aménagement et la valorisation des terrains de la « Grande Sablière » à Saint Louis, face à l'EuroAirport.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 40 000 € pour ce qui concerne la participation départementale

VII. PROGRAMME F027 « Plan de Revitalisation Economique »

	AP	CP BP 2007		TOTAL CP BP 2007
		I	F	
Programme F027	0	930 000 €	1 650 000 €	2 580 000 €
TOTAL	0	930 000 €	1 650 000 €	2 580 000 €

Dans un contexte économique et social en profonde mutation et face à de graves difficultés liées à de nombreux plans sociaux, le Conseil Général lors de sa séance plénière du 24 juin 2005 a décidé de mettre en place à l'échelon du territoire, avec l'ensemble des acteurs économiques, un plan de revitalisation économique pour le Haut-Rhin qui s'inscrit dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Economique.

C'est ainsi qu'il a affecté, en sus de ses politiques traditionnelles, un crédit spécifique de 10 000 000 € sur trois ans dont 5 000 000 € en investissement et 5 000 000 € en fonctionnement en faveur de la revitalisation de l'emploi et de l'économie.

Le Département a sollicité l'Etat et la Région Alsace pour s'associer à cette démarche et pour un montant respectif équivalent.

A travers ce plan, le Conseil Général montre son ambition d'accompagner les difficultés quotidiennes des entreprises et des Haut-Rhinois et sa volonté de créer les conditions favorables pour bâtir un nouveau socle économique favorable à la création d'emplois.

Ce plan se traduit par un vaste programme d'actions structurantes lancé avec les forces vives et les partenaires du Conseil général (Etat, Région, Chambres Consulaires, Pôles de Compétitivité, Organisations professionnelles ...).

Par délibération en date du 30 mars 2006, le Conseil Général réuni en séance plénière a approuvé la première phase d'un programme d'actions non exhaustives directement opérationnelles.

La Région Alsace s'est associée au financement du plan de revitalisation économique du Département du Haut-Rhin. Une convention validée par la Région, lors de sa Commission Permanente du 6 octobre 2006, précise son engagement à hauteur de 12,7 M€ pour financer des actions relatives aux pépinières et hôtels d'entreprises, à l'équipement des zones d'activités en haut débit, à la réhabilitation de friches industrielles et au développement touristique de la Montagne Vosgienne.

S'agissant enfin de l'ETAT, initialement sollicité par l'intermédiaire de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), il vient de préciser son engagement au travers du volet territorial du contrat de projets 2007/2013, notamment au titre des pépinières et hôtels d'entreprises et de l'aménagement de zones d'activités structurantes.

Sa contribution est affichée à hauteur de 6 M€ auxquels s'ajoute 1 M€ de Feder.

Par ailleurs, l'Etat interviendra sur la partie montagne de notre Plan de Revitalisation Economique (aménagement de stations de ski en particulier) et ce, au moyen de la convention interrégionale du massif des Vosges à hauteur de 5,240 M€.

➤ Soit un total pour l'Etat et le Feder de 12,240 M€.

Ainsi, l'objectif budgétaire (30 M€) du Plan de Revitalisation Economique initié par le Conseil Général en juin 2005 est largement atteint et cela va permettre, dès 2007, de déployer les opérations, soit directement, soit par l'intermédiaire d'opérateurs compétents.

A ce stade, il faut d'une part, se réjouir de l'impulsion produite par ce plan au niveau économique et social et d'autre part, se féliciter du partenariat engagé et généré à cette occasion avec les tiers mais également, entre nos services et les satellites du Conseil Général compétents dans ces différents domaines ; qu'il s'agisse du CAHR, de l'ADHAUR ou bien de l'ADT.

I. Bilan des actions engagées en 2006 (cf. fiche budgétaire en annexe)

MESURES EN FAVEUR DE L'ECONOMIE, DU TOURISME, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE :

A. Investissement :

Un montant total de 310 000 € a été engagé pour les opérations suivantes :

- Soutien en faveur des plates-formes d'initiatives locales du Haut-Rhin pour un montant de 265 000 € qui vient abonder leur fonds d'intervention pour leur permettre de soutenir la création de nouvelles entreprises en leur accordant des prêts à taux zéro.
- Soutien du projet « VERTILAP » dans le cadre du « Pôle Véhicule du Futur » pour un montant de 45 000 € afin de permettre au laboratoire d'essais d'acquérir de nouveaux matériaux de test.

B. Fonctionnement :

Un montant total de 1 066 947,16 € a été engagé pour les opérations suivantes :

- Organisation par le Conseil Général du Haut-Rhin d'une importante manifestation de promotion de l'artisanat. Cette action a été engagée en partenariat avec la Chambre de Métiers et les organisations professionnelles afin de sensibiliser les jeunes et plus particulièrement le grand public à la première entreprise de France pour donner priorité à l'activité, la qualification et la valorisation des compétences.

La première phase de cette opération a porté sur la recherche et la conception de la campagne de communication, la présentation de pistes graphiques et des propositions d'actions. Le montant de cette prestation s'est élevé à 17 940 € TTC. La seconde phase s'est élevée à 281 307,66 € TTC.

Ainsi le coût total de l'opération a porté sur un montant total de 299 247,66 € TTC.

- Soutien d'actions initiées par la Chambre de Métiers pour un montant total de 43 950 € (actions de découverte des artisans au travers de la promotion de leurs produits et de leurs métiers, actions d'aides à la formation professionnelle avec la construction de projet professionnel et la mise en place d'ateliers techniques de recherche de places d'apprentissage, l'organisation de réunions d'information en vue de l'intégration de jeunes diplômés demandeurs d'emploi dans les entreprises artisanales par la voie du tutorat et l'intervention des « artisans messagers » dans les classes primaires).
- Soutien d'actions initiées par les organisations professionnelles pour un montant total de 131 617 € (ces actions portent plus particulièrement sur la mise en place d'un audit social au sein des entreprises artisanales, la création d'un soutien départemental au développement de l'artisanat en vue de faciliter la mise en conformité des entreprises en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et le développement de nouveaux outils qui permettront aux artisans d'être informés et sensibilisés aux enjeux des ressources humaines ainsi qu'à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).
- Soutien d'actions initiées par les Chambres de Commerce et d'Industrie (Colmar Centre Alsace et Sud Alsace Mulhouse) pour un montant de 232 500 € (ces projets conduits avec les chambres consulaires sont de nature à soutenir le tissu des TPE et des PME et s'articulent au travers de l'assistance à la création de groupements d'employeurs, la détection et la sensibilisation des chefs d'entreprises à la transmission de leur entreprise, le soutien aux plates-formes d'initiatives locales Sud Alsace et Centre Alsace, la gestion prévisionnelle des compétences et la diversification).
- Soutien à la Chambre d'Agriculture pour un montant de 20 000 € dans le cadre d'une étude qui vise à valoriser les filières courtes et à promouvoir les produits du terroir.
- Soutien en faveur des plates-formes d'initiatives locales (PFIL) du Haut-Rhin pour un montant de 45 000 € pour favoriser l'accueil des créateurs d'entreprises en les orientant vers d'autres partenaires en fonction des besoins estimés, tant pour le créateur lui-même que pour la qualité du projet ou encore en leur octroyant un prêt d'honneur sans garantie ni intérêts afin de faire effet de levier auprès des organismes bancaires.
- Soutien à hauteur de 19 550 € d'une opération engagée par l'association des viticulteurs d'Alsace et destinée à leur permettre de réguler la mise en marché du vin en vrac.
- Soutien à la Fédération Interprofessionnelle Forêt Bois Alsace (FIBOIS) pour un montant de 21 600 € au titre de la réalisation d'un diagnostic de la filière bois dans le Haut-Rhin.
- Soutien à l'association « Solidarité du Rhin Handicap et Travail » pour un montant de 25 000 € lié à la création d'une nouvelle activité à Biesheim.

- Soutien en faveur de mesures territoriales touristiques communes avec le Département des Vosges au travers d'une convention de mise en place d'une mission « Développement et promotion touristique de la montagne ». Un poste de chargé de mission a été créé pour assurer l'animation et l'exécution des actions programmées. Une enveloppe de 50 000 € a été prévue pour cette mission cofinancée à parts égales par les deux départements. Un premier acompte d'un montant de 8 330 € a été engagé.

Et dans le cadre de notre soutien aux Pôles qui contribue au développement d'une industrie moderne et compétitive avec notamment l'amélioration du transfert de technologie à travers une collaboration accrue entre le secteur public et les partenaires industriels :

- Subvention de fonctionnement en faveur de l'association « ALSACE BIOVALLEY » pour un montant de 24 799 € pour faire face aux dépenses liées aux activités développées dans le cadre du Pôle de Compétitivité « Innovations Thérapeutiques ».
- Soutien au fonctionnement de l'association de gouvernance du Pôle « Innovations Thérapeutiques » pour un montant de 50 000 €.
- Soutien à l'Université Louis Pasteur dans le cadre du Pôle de Compétitivité « Innovations Thérapeutiques » pour le projet CONECTUS (Organisation mutualisée du transfert de technologie et de la maturation de projets innovants) pour un montant de 60 000 €.
- Soutien à l'association du « Pôle Véhicule du Futur » pour un montant de 45 000 €.
- Soutien du projet EXPORTEX mené par le « Pôle Textile Alsace » pour inciter et accompagner les entreprises textiles de la région Alsace, essentiellement haut-rhinoise, dans leur développement notamment à l'exportation, pour un montant de 16 978,50 €.
- Subvention de fonctionnement au Pôle de Compétitivité « Fibres naturelles du Grand Est » pour un montant de 23 375 €.

MESURES EN FAVEUR DU RETOUR A L'EMPLOI ET A L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTES :

A. Investissement :

Un montant total de 115 306 € a été engagé pour l' Association d'aides aux personnes âgées du Haut-Rhin (APA68), l'association d'aides à domicile en milieu rural (ADMR) et l' association soins et aides de Mulhouse et Environs (ASAME) pour le financement d'outils de télégestion et l'acquisition de nouveaux véhicules.

B. Fonctionnement :

Un montant total de 896 375 € a été engagé qui porte notamment :

- sur des actions qui facilitent l'accès ou le retour à l'emploi de la population haut-rhinoise particulièrement touchée en accompagnant le retour à l'emploi ou l'insertion des personnes en difficultés,
- des mesures d'aide à la création d'entreprises par les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion,
- de mesures de lutte contre l'illettrisme avec le développement de dispositifs expérimentaux en faveur des personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion,

MESURES VISANT A FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI FRONTALIER :

A. Investissement :

Un montant total de 19 000 € a été engagé pour le développement de nouveaux sites bilingues.

B. Fonctionnement :

Des actions portent sur l'emploi frontalier qu'il convient de soutenir en renforçant l'offre de service aux demandeurs d'emplois frontaliers au travers de la Maison de l'Emploi du Pays de Saint-Louis/Trois Frontières et du Pays du Sundgau et en mettant en place des actions spécifiques en direction des haut-rhinois en situation de surendettement et plus particulièrement des travailleurs frontaliers. Ces actions s'inscrivent dans le volet solidarité comportant des mesures en faveur du retour à l'emploi et l'insertion des personnes en difficultés.

II. Propositions 2007

La dynamique du Plan de Revitalisation Economique va être effective en 2007. Cette année sera consacrée à la poursuite des actions engagées en 2006 et se traduira également au travers de nouvelles politiques à engager dans les principaux domaines suivants :

1. Le renforcement de l'attractivité économique du Département :

Un travail ciblé sur les zones d'activités d'intérêt départemental va déboucher sur la présentation en 2007 et lors d'exercices ultérieurs, de dossiers d'aménagement de zones d'activités, portés notamment par les communautés de communes afin de favoriser l'implantation des entreprises.

Pour répondre aux besoins des territoires, le lancement d'un appel à projets départemental à l'aide d'un cahier des charges permettra de sélectionner en 2007, les dossiers relatifs à la création de pépinières et d'hôtels d'entreprises qui ont vocation à accueillir les jeunes entreprises nouvellement créées.

Par ailleurs, des discussions ont été engagées avec les deux Chambres de Commerce et d'Industrie du Haut-Rhin afin de tenir compte des projets qu'elles souhaitent mener en matière d'immobilier d'entreprise pour l'accueil de jeunes entreprises nouvellement créées ou en création. Un partenariat entre le Département et les Organismes Consulaires doit permettre de définir de futures modalités d'intervention.

Dans ce cadre, les dispositifs d'intervention du Conseil Général existants en matière économique sont susceptibles d'être révisés ou adaptés et de nouvelles règles pourront être créées en tant que de besoin.

Enfin, il est prévu de promouvoir le Département du Haut-Rhin pour favoriser les implantations d'entreprises et contribuer au développement touristique grâce au lancement d'une campagne de communication médiatique.

2. Le redéploiement de la Société de Diversification du Bassin Potassique (SODIV):

La SODIV a été créée en 1985 pour reconvertir le Bassin Potassique. Ses missions arrivent à échéance avec la fermeture des Mines de Potasses d'Alsace (MDPA). Cette société, dont le Département du Haut-Rhin est actionnaire, avait pour vocation de financer et d'accompagner des projets d'entreprises.

L'action de diversification engagée a permis de créer et de développer des activités à caractère industriel et de pérenniser un nombre significatif d'emplois.

Aujourd'hui, il est question de poursuivre et d'étendre cette mission d'intérêt économique général à l'ensemble du Département du Haut-Rhin. La redéfinition du cadre juridique de la SODIV et de ses missions ainsi que l'examen des moyens financiers de cette entité feront l'objet d'une étude spécifique préalable associant l'ensemble des partenaires concernés.

3. Le renforcement des liens entre les universités et les entreprises :

Les PME/PMI doivent renforcer leur capacité à innover pour se positionner sur des niches à forte valeur ajoutée.

Des partenariats entre les universités et les entreprises seront privilégiés pour stimuler la recherche, le développement et l'innovation.

Le renforcement de ces liens se traduira également au niveau transfrontalier et international pour favoriser le rayonnement des laboratoires et des centres de recherche Haut-Rhinois.

4. La valorisation des atouts de notre environnement :

Il s'agit de mobiliser l'ensemble des partenaires pour développer l'attractivité touristique du département et renforcer la politique en faveur des zones classées montagne. L'intégration du développement durable et des énergies renouvelables, véritables facteurs de développement économique, seront également privilégiés et permettront notamment le développement de la filière bois.

5. Renforcer l'employabilité des demandeurs d'emplois frontaliers :

La maîtrise de la langue allemande est un véritable atout pour l'emploi dans un territoire dont les économies sont croisées. Il s'agit de continuer à mener une véritable politique linguistique pour créer une dynamique d'apprentissage qui favorise l'accès à l'emploi.

A. INVESTISSEMENT

Compte tenu des engagements en cours, il conviendrait que les autorisations de programme (5 000 000 €) soient prolongées jusqu'en 2008.

Il est demandé l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 930 000 € pour les opérations en cours et à venir et détaillées ci-après :

1) Pôles de compétitivité

Dans le cadre de notre soutien aux pôles de compétitivité nous pouvons citer les projets DEC'AUTEX (60 000 €) du « Pôle Véhicule du Futur », le projet EXCILOT (100 000 €) du « Pôle Innovations Thérapeutiques », d'autres projets sont en cours de maturation. L'intervention du Département se décline en subvention aux laboratoires publics ou en avances remboursables aux entreprises.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire 300 000 € en crédit de paiement.

2) Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises et aménagement de zones d'activités structurantes

Pour renforcer l'attractivité des territoires, le plan de revitalisation économique prévoit de soutenir le développement de l'offre en immobilier d'entreprises et l'aménagement de zones d'activités structurantes.

Cette nouvelle politique fait l'objet de la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides spécifiques dont les crédits seront réservés par le Département du Haut-Rhin sur la période couvrant celle du plan de revitalisation économique.

Un appel à projets départemental « Pépinières et Hôtels d'entreprises » au service de la territorialisation de la création d'activité et d'emplois avec des dispositifs spécifiques d'intervention pour les 10 projets qui seront retenus, vous est soumis lors de la présente séance plénière.

La nouvelle approche des zones d'activités d'intérêt majeur engagée pour disposer d'une offre foncière économique diversifiée croisant les besoins des entreprises, les dynamiques fonctionnelles des territoires et des composants socio-économiques, pourrait également conduire à l'application d'un nouveau dispositif qui vous serait proposé lors d'une prochaine séance plénière.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire 200 000 € en crédit de paiement dans le cadre du développement de cette stratégie d'accueil des entreprises.

3) PFIL (Plate-forme d'initiatives locales)

L'année 2007 devra permettre de poursuivre notre engagement en faveur des PFIL « Colmar Centre Alsace Initiative » et « Sud Alsace Initiative ».

Les PFIL ont pour mission de renforcer les fonds propres des créateurs d'entreprises par l'octroi de prêts d'honneur sans garantie ni intérêts afin de faire effet de levier auprès des organismes bancaires.

L'abondement de leurs fonds d'intervention permet de renforcer leur action en faveur du développement économique local et ainsi favoriser l'initiative créatrice d'emploi par la création et la reprise d'entreprises.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire 400 000 € en crédits de paiement pour abonder leur fonds d'intervention.

4) Politique départementale d'aménagement des sites de montagne :

Une étude menée en 2004 a dressé un constat inquiétant sur l'offre d'hébergement actuellement disponible. Bien souvent, celle-ci ne répond plus aux normes de confort souhaitées par la clientèle et présente même un caractère de vétusté notamment dans le domaine de l'hébergement associatif.

C'est ainsi qu'il est prévu dans le cadre du développement de l'hébergement de montagne l'amélioration de l'accueil de cinq chalets refuges.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 30 000 €.

B. FONCTIONNEMENT

Compte tenu des engagements en cours, il conviendrait que les autorisations d'engagements (5 000 000 €) soient prolongées jusqu'en 2008.

Il est nécessaire de prévoir des crédits de paiement à concurrence de 1 650 000 € pour les opérations en cours et à venir et détaillées ci-après :

1) Pôles de compétitivité

Dans le cadre de notre soutien aux pôles de compétitivité, il y a lieu de prévoir 600 000 € en fonctionnement, dont 222 000 € pour :

- le soutien aux associations de gouvernance des Pôles et à l'association ALSACE BIOVALLEY qui vise à susciter et à développer de nouveaux partenariats pour favoriser la création d'emplois et de nouvelles entreprises dans le secteur de la vie et de la santé,
- la poursuite du projet CONECTUS (organisation fédérée de la recherche publique alsacienne pour les relations industrielles) coordonné par l'Université Louis Pasteur pour un montant de 55 000 €,
- la poursuite du projet EXPORTEX mené par le Pôle Textile Alsace pour inciter et accompagner les entreprises textiles de la région Alsace, essentiellement haut-rhinoise, dans leur développement notamment à l'exportation, pour un montant de 16 978,50 €.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 600 000 €
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits

2) Mesures territoriales touristiques Vosges / Haut-Rhin

Un poste de chargé de mission a été créé pour assurer l'animation et l'exécution des actions programmées dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Général des Vosges pour la mise en place de mesures territoriales en faveur du développement et de la promotion touristique de la montagne. Ce recrutement est financé à parts égales par les deux départements.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 25 000 €

3) Promotion des sites de montagnes

Il y a lieu de développer une image forte et fédératrice pour assurer la promotion touristique du Massif des Vosges. Pour structurer et améliorer l'offre touristique et relancer l'économie montagnarde, il y a lieu d'engager un vaste programme d'actions permettant notamment de favoriser l'accessibilité et la mobilité, la mercatique touristique et soutenir la promotion des sports de nature.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 50 000 €.

4) Actions collectives

Dans le cadre du programme d'actions dédié au retour vers l'emploi des personnes en difficulté et au soutien des actions collectives, il est prévu d'affecter :

- 38 950 € au titre des actions proposées par la Chambre de Métiers d'Alsace,
- 326 200 € au titre des actions proposées par la Chambre de Commerce de Colmar et du Centre d'Alsace et celle de Sud-Alsace Mulhouse,
- 31 000 € au titre de l'action proposée par la Chambre d'Agriculture,
- 45 000 € au titre du soutien au fonctionnement des PFIL,
- 76 900 € au titre des actions proposées par l'UGA et l'UCA,
- 25 000 € au titre de l'action proposée par l'association « Solidarité du Rhin Handicap et Travail »,
- 431 950 € au titre des actions à venir et correspondant à la 2^{ème} phase de l'opération.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 975 000 €,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des actions.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

En conclusion, je vous propose :

❖ d'inscrire au titre du BP 2007 pour la politique F02 « Développement Economique et Universitaire »,

- en investissement : un montant de 19 966 000 € en autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 12 926 882,00 €,
- en fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 5 528 235 €.

➤ **Programme F021 «Fonds départemental d'aide à l'industrialisation »**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 5 400 000 €,
- un crédit de paiement de 5 182 501 €.

➤ **Programme F022 « Pépinières d'entreprises »**

En investissement :

- un crédit de paiement de 80 265 €.

➤ **Programme F023 «Secteur Artisanal »**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 520 000 €,
- un crédit de paiement de 532 055 €.

Il vous est également proposé :

- de donner délégation à la commission permanente pour adopter la convention à intervenir avec la Région Alsace sur la mise en oeuvre des aides directes actuelles aux entreprises.

➤ **Programme F024 «Aides aux entreprises et organismes divers»**

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 3 474 810 €.

Au titre de ce programme, il vous est également proposé :

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'ensemble des conventions à intervenir dans le cadre de la création d'Alsace International et notamment la convention tripartite à établir entre la Région Alsace et les deux Départements qui définira les actions et les objectifs de ce nouvel organisme.

➤ **Programme F025 «Enseignement Supérieur et Recherche»**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 13 746 000 €,
- un crédit de paiement de 5 584 841 €.

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 361 425 €.

Au titre de ce programme, il vous est également proposé :

- d'allouer à la Ville de COLMAR une aide de 1 560 000 € pour la construction d'un bâtiment sur le site du Biopôle à COLMAR destiné à accueillir la plate-forme technologique Agrosystèmes et le CRITT RITTMO,
- de prélever les crédits sur l'enveloppe 89715, chapitre 204, nature 20414, fonction 23 du budget départemental,
- de m'autoriser à signer la convention avec la Ville de COLMAR et la Région Alsace précisant les modalités de versement de la subvention départementale et jointe au présent rapport,
- d'approuver l'adhésion à l'ENSISA et de désigner un Conseiller Général titulaire et un suppléant pour représenter le Département et siéger au sein du Conseil de l'ENSISA.

➤ **Programme F026 « Programme de développement économique »**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 300 000 €,
- un crédit de paiement de 647 220 €.

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 40 000 €.

Au titre de ce programme, il vous est également proposé dans le cadre du Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin OSEO-SOFARIS :

- de m'autoriser à signer l'avenant Nr 5 relatif à la convention en date du 28 janvier 2000 et joint au présent rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'avenant à la convention qui permettra de réabonder le fonds départemental de garantie du Haut-Rhin,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention quadripartite à intervenir associant OSEO, le Conseil Régional d'Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en vue d'une mutualisation technique des fonds.

➤ **Programme F027 « Plan de Revitalisation Economique »**

En investissement :

- un crédit de paiement de 930 000 €.

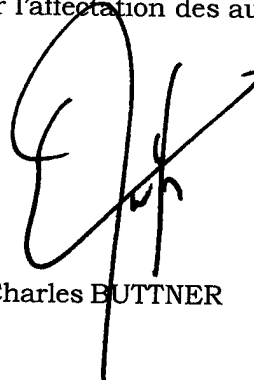
En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 1 650 000 €.

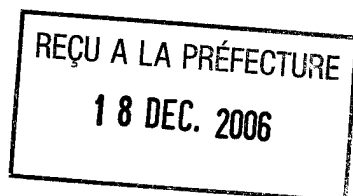
Au titre de ce programme, il vous est également proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en oeuvre de l'ensemble des actions.

- ❖ de prendre acte de la communication du bilan de la consommation des crédits du plan de revitalisation économique pour le volet « économique »,
- ❖ de prolonger les autorisations de programme et les autorisations d'engagements du plan de revitalisation économique (F027) jusqu'en 2008,
- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des autorisations de programme et des crédits de paiements votés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



CONVENTION DE FINANCEMENT**Construction des locaux destinés à accueillir le CRITT RITTMO et la Plate-Forme
Technologique Agrosystèmes de l'Université de Haute-Alsace
sur le site du Biopôle à COLMAR**

ENTRE,

La Région Alsace, dont le siège est à STRASBOURG, 1, place du Wacken, représentée par le
Président du Conseil Régional, Monsieur Adrien ZELLER,

dénommée « la Région »,

Le Département du Haut-Rhin, dont le siège est à COLMAR, 100 avenue d'Alsace,
représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER,

dénommé « le Département »,

d'une part,

ET,

La Ville de COLMAR, dont le siège est à COLMAR, 1, place de la Mairie, représentée par le
Maire, Monsieur Gilbert MEYER,

Dénommée « la Ville »,

d'autre part,

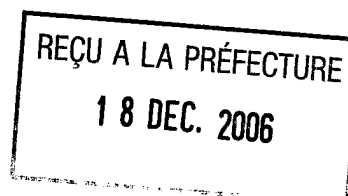
Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du

Vu la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du

Vu la délibération du Conseil Municipal de COLMAR du

Vu les règlements financiers de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin,

Il est convenu ce qui suit :



ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités des participations respectives de la Région et du Département au financement de la construction d'un bâtiment sur le site du Biopôle à COLMAR, destiné à accueillir le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) RITTMO et la Plate-Forme Technologique Agrosystèmes de l'Université de Haute-Alsace.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par la Ville.

ARTICLE 2 : Le contexte

Le programme consiste à la construction d'un nouveau bâtiment sur le site du Biopôle à COLMAR destiné à accueillir le CRITT RITTMO et la Plate-Forme Technologique Agrosystèmes de l'Université de Haute-Alsace. Le CRITT RITTMO est actuellement installé à NAMBSHEIM dans des locaux devenus obsolètes et trop petits. La Plate-Forme Technologique Agrosystèmes est actuellement installée sur le site du Biopôle dans des locaux provisoires qui sont inadaptés et insuffisants pour un développement optimal des activités de la Plate-Forme.

Dans le cadre de la constitution d'un pôle d'excellence en agronomie et environnement et de la mutualisation des moyens techniques et humains sur le site du Biopôle, il est prévu de regrouper au sein d'un même bâtiment les activités des deux structures sur un terrain appartenant à la Ville.

Le contexte local est tout à fait prometteur, qu'il s'agisse de formation, de recherche fondamentale et appliquée, de valorisation et de transfert de technologie.

ARTICLE 3 : Le projet

Le principe de construction est la création de serres abritant tous les locaux. Ce produit industriel est parfaitement au point et est muni d'équipements tels qu'ombrages, isolations thermiques, aérations automatiques en pieddroit et en toiture, portes coulissantes ou levantes de grande section, chauffage et régulation automatique. Ces serres règlent les problèmes de clos couvert et de confort thermique.

D'une surface totale de 2 259 m², le bâtiment se décompose ainsi :

- deux serres de 956 m² chacune comprenant les bureaux, les laboratoires, les halls techniques et les serres d'expérimentation,
- un espace commun aux deux structures de 347 m² faisant office d'entrée et comprenant les locaux partagés (hall d'exposition, documentation, salle de réunion, forum, cafétéria).

ARTICLE 4 : Budget de l'opération et financement

Le coût prévisionnel définitif de l'opération est estimé à 4 680 000 € TTC, la ville n'ayant pas opté pour l'assujettissement à la TVA.

Le financement est assuré selon la clé de répartition suivante :

Ville de COLMAR	1 560 000 € TTC
Région Alsace	1 560 000 € TTC
Département du Haut-Rhin	<u>1 560 000 € TTC</u>
TOTAL	4 680 000 € TTC

La Ville prendra entièrement à sa charge le coût des acquisitions foncières, des travaux de voirie et des réseaux divers estimés à plus de 500 000 €.

Ce budget est entendu, aux conditions économiques actuelles, comme un maximum en valeur fin de travaux, c'est-à-dire révision des prix et aléas en phase chantier inclus.

Tout dépassement ne pourra être le fait que d'éléments exceptionnels justifiés par le maître d'ouvrage (modifications importantes des conditions économiques, ...) et ne pourra intervenir qu'avec l'accord préalable des partenaires cofinanceurs et dans le cadre d'un avenant à cette convention.

ARTICLE 5 : Echancier et modalités de versement des contributions de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin

Les participations financières de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin seront versées à la Ville de COLMAR sur présentation des titres de perception émis par le Maire de COLMAR, ou par son représentant ordonnateur, selon l'échéancier suivant :

- 312 000 € à la signature de la convention (soit 20%)
- 312 000 € à l'achèvement des fondations (soit 20 %),
- 312 000 € à l'achèvement du clos et couvert (soit 20 %),
- 468 000 € à la réception des travaux (soit 30 %),
- 156 000 € sur présentation d'un décompte définitif de l'opération, au vu des dépenses effectivement réalisées (soit 10 %).

ARTICLE 6 : Communication

Les actions de communication relatives à l'opération seront arrêtées sur proposition du maître d'ouvrage et validées par les partenaires financiers. La Ville fera mention du financement de la Région et du Département dans toute présentation qui pourra être faite de cette opération.

ARTICLE 7 : Durée

La durée de validité de la convention est de trois ans à compter de la notification.

ARTICLE 8 : Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par la Ville de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, la Ville n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour la Ville d'achever sa mission.

ARTICLE 9 : Remboursement de la participation financière

Dans les cas visés à l'article 8, le versement des participations financières pourra être suspendu, voire annulé et le remboursement des acomptes déjà versés demandé.

ARTICLE 10 : Comptables assignataires

Pour la Région, le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional à STRASBOURG.

Pour le Département, le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental du Haut-Rhin à COLMAR.

ARTICLE 11 : Bilan financier

Un bilan financier de clôture sera établi après l'achèvement de cette opération.

Fait en trois exemplaires
A, le

Le Président du Conseil Régional

Le Président du Conseil Général

Adrien ZELLER

Charles BUTTNER

Le Député-Maire de COLMAR

Gilbert MEYER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

OSEO-SOFARIS REGION

FONDS DEPARTEMENTAL DE GARANTIE DU HAUT-RHIN

Vu la délibération n° 20/I-201/1 du Conseil Général du 10 décembre 1999 portant création du Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin,

Vu la convention du 28 janvier 2000 relative à la participation du Département du Haut-Rhin au Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin,

Vu la délibération du Conseil Général N°2000/I – 201/1 du 19 décembre 2000 approuvant l'avenant n°1,

Vu la délibération du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007,

AVENANT N°5

entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par M. le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, agissant ès-qualité, d'une part,

et

OSEO-SOFARIS Région, société anonyme au capital de 4 800 000 €, identifiée sous le numéro 319 997 466 RCS Créteil, dont le siège social est à Maisons-Alfort 94710, 27/31, avenue du Général Leclerc, représentée par M. le Président du Conseil d'Administration de OSEO-SOFARIS Région, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 :

L'article 9 de la convention du 28 janvier 2000 est modifié comme suit :

La convention est prorogée pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2007 et est renouvelable par avenant.

.../...

Article 2 :

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Colmar, le

LE PRESIDENT DE OSEO-SOFARIS REGION

LE PRESIDENT

Programme F027 : Plan de revitalisation économique

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT

5 M€ d'autorisation d'engagement votés en DM1 2005

N° env.	Libellé de l'action	Chapitre	Nature	BP 2006	Virements	DM1 2006	Total 2006
80526	Plan de revitalisation économique	65	65738	1 250 000 €	- 299 000 €	- 512 000 €	439 000 €
80527	Plan de revitalisation économique	65	6574	1 250 000 €	- 1 068 061 €	- €	181 939 €
				2 500 000,00		- 1 000 €	1 000 €
							619 939 €

Volet Economique : DECO (code gestionnaire 108)

Vote	N° env.	Libellé de l'action	Chapitre	Nature	2006	2007	2008	total sur 3 ans	
CP 03/03/2006	81622	Subvention Alsace Biovalley	65	6574	24 799 €			24 799 €	
	81937	Subvention Assoc. de gouvernance pôle innovations therap.	65	6574	50 000 €			50 000 €	
	82213	Diagnostic filière bois haut-rhinoise	65	6574	21 600 €			21 600 €	
CP 24/03/2006	82774	Subvention pôle véhicule du futur	65	6574	45 000 €			45 000 €	
		Projet global	011		299 248 €			299 248 €	
CP 16/06/2006 + 13/10/06	85119	Mesures territoriales touristiques Dpts 68/88	65	6574	8 330 €	25 000 €	16 670 €	50 000 €	
	85192	Régulation de la mise en marché du vin en vrac	65	6574	19 550 €			19 550 €	
CP 13/07/2006	85845	Projet CONECTUS	65	65738	60 000 €	55 000 €	55 000 €	170 000 €	
	86217	Subvention CMA - découverte des artisans	65	65737	6 000 €	6 000 €	6 000 €	18 000 €	
	86219	Subvention CMA - Artisanat 1ère entreprise de France	65	65737	5 000 €			5 000 €	
	86223	Subvention CMA - Portes ouvertes artisans	65	65737	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €	
	86224	Subvention CMA - Ateliers techniques	65	65737	450 €	450 €	450 €	1 350 €	
	86225	Subvention CMA - Aides à l'orientation	65	65737	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €	
	86180	Subvention CCI Colmar Opération tremplin 2008	65	65738	79 000 €	103 000 €	17 800 €	199 800 €	
	86188	Subvention CCI Colmar Assistance groupements d'employeurs	65	65738	14 600 €			14 600 €	
	86183	Subvention CCI Sud Alsace - Opération diversification 2008	65	65738	57 000 €	147 000 €	173 000 €	377 000 €	
	86185	Subvention CCI Sud Alsace - GPEC	65	65738	41 900 €	36 200 €	36 200 €	114 300 €	
	86187	Subvention CCI Sud Alsace - Détection et sensibilisation	65	65738	40 000 €	40 000 €		80 000 €	
	86256	Subvention Chambre d'agriculture - Soutien aux filières agricoles	65	65738	20 000 €	31 000 €		51 000 €	
	86202	Subvention UGA Colmar - Artisans messagers	65	6574	9 000 €			9 000 €	
	86205	Subvention UGA Colmar - Audit social	65	6574	30 000 €	26 900 €		56 900 €	
	86206	Subvention UGA Colmar - Accompagnement reprise d'entrep.	65	6574	50 000 €	50 000 €	50 000 €	150 000 €	
	86207	Subvention UGA Colmar - GPEC	65	6574	9 000 €			9 000 €	
	86208	Subvention UCA Mulhouse - Recruter, motiver, fidéliser	65	6574	24 617 €			24 617 €	
	86203	Subvention UCA Mulhouse - Artisans messagers	65	6574	9 000 €			9 000 €	
	CP 22/9/06	87465	Solidarité du Rhin handicap et travail	65	6574	25 000 €	25 000 €		50 000 €
		86241	Sud Alsace Initiative - Rémunération	65	6574	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €
86244		Colmar centre alsace initiative - Rémunération	65	6574	15 000 €	15 000 €	30 000 €	60 000 €	
CP 13/10/06	87827	Pôle Fibres	65	6574	23 375 €			23 375 €	
	80527	EXPORTEX Pôle textile d'Alsace	65	6574	16 979 €	16 979 €		33 957 €	
Total engagé au 30 octobre 2006 volet économie (fonctionnement)					1 066 947 €	640 029 €	447 620 €	2 154 596 €	

Volet Social : DSOL (code gestionnaire 010)

Vote	N° env.	Libellé de l'action	Chapitre	Nature	2006	2007	2008	total sur 3 ans
DM1 2006	85166	Plan de revitalisation volet social : verst RMI vendeurs	015	6515	57 000 €	57 000 €	57 000 €	171 000 €
DM1 2006	85167	Plan de revitalisation volet social : prolongation verst RMA	015	6564	129 000 €	129 000 €		258 000 €
CP 13/07/2006	85572	RMA fonds d'aide à la formation CIAREM	65	6574	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
	85572	RMA fonds d'aide à la formation CONTACT PLUS	65	6574	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
	85572	RMA fonds d'aide à la formation ANPE	65	65738	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
	85659	RMI Soutien à la création d'entreprise ADIE	65	6574	12 000 €	12 000 €	12 000 €	36 000 €
	85659	RMI Soutien à la création d'entreprise ALSACE ACTIVE	65	6574	55 000 €	55 000 €	55 000 €	165 000 €
	86760	APA 68 : création d'emplois familiaux 20 aides	65	6574	160 000 €			160 000 €
	86761	APA 68 : création d'emplois familiaux 12 auxiliaires de vie	65	6574	120 000 €			120 000 €
	86764	ADMR Mulhouse : création d'emplois familiaux	65	6574	63 000 €			63 000 €
	86766	Le Droit de Vivre Mulhouse : création d'emplois familiaux	65	6574	26 000 €			26 000 €
	86767	ASAME Mulhouse : création d'emplois familiaux	65	6574	18 000 €			18 000 €
	86769	APA Bassin Potassique : création d'emplois familiaux	65	6574	52 000 €			52 000 €
	86789	LOCACYCLES	65	6574	22 875 €	45 750 €	45 750 €	114 375 €
	86777	ACIFE Création de poste	65	6574	20 000 €	40 000 €	40 000 €	100 000 €
	86778	ADESION Création de poste	65	6574	20 000 €	40 000 €	40 000 €	100 000 €
86779	CONTACT PLUS Création de poste	65	6574	40 000 €	80 000 €	80 000 €	200 000 €	
86780	PAIO Thur Doller Création de poste	65	6574	20 000 €	40 000 €	40 000 €	100 000 €	
86781	REAGIR Création de poste	65	6574	20 000 €	40 000 €	40 000 €	100 000 €	
86782	SEMAPHORE Création de poste	65	6574	20 000 €	40 000 €	40 000 €	100 000 €	
86783	ACIFE Frais de déplacement	65	6574	2 500 €	5 000 €	5 000 €	12 500 €	
86784	ADESION Frais de déplacement	65	6574	2 500 €	5 000 €	5 000 €	12 500 €	
86785	CONTACT PLUS Frais de déplacement	65	6574	5 000 €	10 000 €	10 000 €	25 000 €	
86786	PAIO Thur Doller Frais de déplacement	65	6574	2 500 €	5 000 €	5 000 €	12 500 €	
86787	REAGIR Frais de déplacement	65	6574	2 500 €	5 000 €	5 000 €	12 500 €	
86788	SEMAPHORE Frais de déplacement	65	6574	2 500 €	5 000 €	5 000 €	12 500 €	
CP 10/11/2006		Subvention except. PAIO Thur Doller remplace chargé mission	65	6574	9 000 €			9 000 €
Total engagé au 30 octobre 2006 volet social (fonctionnement)					896 375 €	628 750 €	499 750 €	2 024 875 €

Total engagé sur l'AE de 5 M€

4 179 471 €

Solde pour engager :

820 529 €

Programme F027 - Plan de revitalisation économique

SECTION D'INVESTISSEMENT

5 M€ d'autorisation de programme votés en DM1 2005

N° env.	Libellé de l'action	Chapitre	Nature	BP 2006	Virements	DM1 2006	Total 2006
80524	Plan de revitalisation économique	204	2042	1 250 000 €	-115 306 €	-500 000 €	634 694 €
80525	Plan de revitalisation économique	204	20418	1 250 000 €	0 €	0 €	1 250 000 €
				2 500 000 €			1 884 694 €

Volet Economique : DECO (code gestionnaire 108)

Vote	N° env.	Libellé de l'action	Chapitre	Nature	2006	2007	2008	Total
CP 22/9/07	86273	Sud Alsace Initiative - Fonds d'intervention	204	2042	190 000 €	190 000 €	190 000 €	570 000,00
CP 22/9/08	86274	Colmar centre alsace initiative - Fonds d'interv	204	2042	75 000 €	75 000 €	150 000 €	300 000,00
CP 10/11/2006		Projet VERTILAP (pôle véhicule du futur)	204	20418	45 000 €			45 000,00
		Total engagé au 30 octobre 2006 volet économie (investissement)			310 000 €	265 000 €	340 000 €	915 000 €

Volet Social : DSOL (code gestionnaire 010)

Vote	N° env.	Libellé de l'action	Chapitre	Nature	2006
CP 13/06/2006	86762	APA 68 outil de télégestion	204	2042	68 306 €
	86763	APA 68 acquisition de 7 véhicules	204	2042	35 000 €
	86765	ADMR Mulhouse télégestion	204	2042	6 000 €
	86768	ASAME Mulhouse : 3 véhicules	204	2042	6 000 €
		Total engagé au 30 octobre 2006 volet social (investissement)			115 306 €

Volet Langue et culture régionale : LCR (code gestionnaire 311)

Vote	N° env.	Libellé de l'action	Chapitre	Nature	2006	2007	Total
CP13/10/2006	85609	Développement de nouveaux sites bilingues	204	20414	19 000 €	0 €	19 000 €
		Total engagé au 30 octobre 2006 volet social (investissement)			19 000 €	0 €	19 000 €

Total engagé sur l'AP de 5 M€ :	1 049 306 €
Solde pour engager :	3 950 694 €